

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-36	
Nombre de Conseillers En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10 Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-six, le 5 juin Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie. Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2026 Présents : Mesdames, Messieurs, FERRARI Philippe, PERRIER Mathieu, VIBERT Annie, PERIER Marine, POUSSARD Christophe, MALAVASSI Fabien, GONTHIER Philippe, JUAREZ Mélissa. Absents ayant donné pouvoirs : MICHEL Véronique donne pouvoir à Madame Perier Marine, SAMSON Aurélie donne pourvoir à Madame Vibert Annie Absents excusés : GUILLEMAIN Nicolas Secrétaire de séance : PERIER Marine		
	Envoyé en préfecture le 09/06/2026 Reçu en préfecture le 09/06/2026 Publié le ID : 073-217302777-20260605-202636-DE		
	Préfecture		

Objet : Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

VU, le Code électoral,

VU, le Décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU, l'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégué titulaires, délégués supplémentaires et délégués suppléants ainsi que le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs de la Savoie le 27 septembre 2026,

CONSIDERANT que le Sénat est composé de 348 sénateurs et qu'ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans,

CONSIDERANT que le dimanche 27 septembre prochain aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs, dont ceux du Département de la Savoie,

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire par convocations individuelles expédiées le 28 juin 2026, s'est réuni à mairie, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 10 (2 procurations)
- Absents excusés : 1

CONSIDERANT l'obligation de procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales,

CONSIDERANT que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

CONSIDERANT que les délégués titulaires sont élus parmi les conseillers municipaux (article L284 du Code électoral) et les suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux et les électeurs de la commune (article R132 du Code électoral),

CONSIDERANT que pour la commune de Sainte-Reine, le nombre de délégués à élire est le suivant :

- Délégués titulaires 1
- Délégués suppléants 3

CONSIDERANT qu'une seule liste a été déposée auprès de Monsieur le Maire à l'ouverture du scrutin, la liste « les adjoints »,

CONSIDERANT que le bureau électoral est constitué le jour du scrutin, qu'il est présidé par Monsieur le Maire ou à défaut par les Adjoints et les Conseillers municipaux dans l'ordre du tableau et qu'il comprend les deux membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux membres du Conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin,

CONSIDERANT qu'après avoir constitué le bureau électoral, Monsieur le Maire :

- invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants, en vue de l'élection des sénateurs,
- rappelle qu'en application des articles L289 et R317 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

Après avoir procédé au vote, PROCLAME les résultats suivants :

DELEGUE TITULAIRE :

- Philippe FERRARI (10 voix)

DELEGUES SUPPLEANTS :

- Annie VIBERT (10 voix)
- Marine PERIER (10 voix)
- Mathieu PERRIER (10 voix)

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine, le 5 juin 2026

La secrétaire

Marine PERIER

Le Maire
Philippe FERRARI



Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 073-217302777-20260605-202636-DE

Berger
Levrault